

Procédure à suivre en cas d'accident

Assurance-accidents obligatoire (LAA) et assurance-accidents complémentaire (LAA-C)

La CSS Assurance SA collabore avec la Suva dans le domaine de la LAA et de la LAA-C. Les centres de sinistres se chargent du traitement des prestations en cas d'accident. Votre police mentionne le centre de sinistres de la Suva compétent pour votre cas. Les sinistres pour lesquels il n'existe qu'une assurance LAA-C auprès

de la CSS doivent également être annoncés. La CSS demeure votre partenaire contractuel et entité juridique de l'assurance. En tant que client vous bénéficiez d'une prestation de services complète et professionnelle et de l'ensemble du réseau de notre partenaire Suva.

Déclaration d'accident

Pour déclarer un accident, vous avez les possibilités suivantes:

Sunetplus	Avec le logiciel Sunetplus vous pouvez saisir électroniquement, transmettre et gérer tous les cas de prestations. Toutes les annonces envoyées sont mémorisées et peuvent être consultées à tout instant. Votre conseiller d'entreprise vous fournit toutes les informations nécessaires concernant Sunetplus.
SunetOnline	Avec la solution Web SunetOnline vous pouvez saisir simplement les déclarations d'accident et les transmettre en toute sécurité par voie électronique. Vous pouvez imprimer la déclaration pour vos archives et la mémoriser. www.css.ch/fr/sunetonline
Formulaires de sinistres PDF	Sous l'adresse Internet suivante vous trouverez tous les formulaires comme modèles PDF à remplir: www.css.ch/fr/document . Vous pouvez mémoriser les formulaires.
Formulaires de sinistres sous forme de papier	Vous pouvez commander les formulaires par téléphone ou courriel.

Traitement

Avec Sunetplus ou SunetOnline les formulaires de déclaration sont transmis directement à la Suva. Vous envoyez les formulaires sur papier à l'adresse indiquée ci-contre. Veuillez n'utiliser que cette adresse car le tri du courrier se fait via numérisation.

Dans tous les cas où des indemnités journalières sont payées, vous recevez dans les trois jours ouvrables une confirmation écrite indiquant les compétences et numéro de sinistre. Pour votre correspondance, veuillez toujours utiliser le numéro de sinistre correspondant. Les cas bagatelles (cas sans prestations d'indemnités journalières) sont réglés directement et aucune correspondance n'est échangée.

Tous les documents nécessaires au traitement des prestations sont demandés directement par la Suva.

Nous vous remercions de prendre connaissance de ce qui précède.



Coordonnées

CSS Assurance
Assurance-accidents LAA
Tribtschenstrasse 21
Case postale 2568
6002 Lucerne

Téléphone 058 277 24 25
Fax 058 277 24 45
css.casemanagement@suva.ch
www.css.ch/entreprise